

CHAPITRE 8**GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

Dispositions et numéros de zones		1	2	3	4	5	6	7	8	9
Groupe d'usage résidentiel										
1 Logement	R1	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2 à 8 Logements	R2	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Maison mobile	RM									
Groupe d'usage commercial										
Commerce professionnel, de services et de vente au détail	C1		X	X		X	X		X	X
Commerce récréo-touristique et artisanal	C2		X	X		X	X		X	X
Commerce lourd	C3		X	X		X	X		X	X
Commerce - recyclage d'automobiles	C4									
Commerce - salle de spectacle	C5									
Commerce - terrain de camping	C6									
Groupe d'usage communautaire										
Installations de loisirs communautaires, culturelles et de services	COM1		X	X		X	X	X	X	X
Groupe d'usage public										
Infrastructures publiques	P		X	X		X	X	X	X	X
Groupe d'usage extraction										
Extraction	EX									
Groupe d'usage agriculture										
Agricole	A									
Groupe d'usage industriel										
Industriel léger et manufacture	I1									
Normes minimales										
Marge avant - bâtiments principal et secondaire-		6	6	6	6	8	6	8	6	6
Marge latérale- bâtiment principal -		2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge arrière - bâtiment principal -		2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge de recul -Route 301, 303, - art. 4.4.2		X	X	X			X			X
DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES:										

Dispositions et numéros de zones		10	11	12										
Groupe d'usage résidentiel														
1 Logement	R1	X	X	X										
2 à 8 Logements	R2	X	X	X										
Maison mobile	RM	X												
Groupe d'usage commercial														
Commerce professionnel, de services et de vente au détail	C1	X	X											
Commerce récréo-touristique et artisanal	C2	X	X											
Commerce lourd	C3	X	X											
Commerce - recyclage d'automobiles	C4	X												
Commerce - salle de spectacle	C5													
Commerce - terrain de camping	C6													
Groupe d'usage communautaire														
Installations de loisirs communautaires, culturelles et de services	COM1	X	X	X										
Groupe d'usage public														
Infrastructures publiques	P	X	X	X										
Groupe d'usage extraction														
Extraction	EX													
Groupe d'usage agriculture														
Agricole	A													
Groupe d'usage industriel														
Industriel léger et manufacture	I1													
Normes minimales														
Marge avant - bâtiments principal et secondaire-		8	8	8										
Marge latérale- bâtiment principal -		2	2	2										
Marge arrière - bâtiment principal -		2	2	2										
Marge de recul -Route 301, 303, - art. 4.4.2														
DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES:														

Dispositions et numéros de zones		101	102	103	104	105	106	107	108	109
Groupe d'usage résidentiel										
1 Logement	R1	X	X		X	X	X	X	X	X
2 à 8 Logements	R2									
Maison mobile	RM	X	X		X	X	X	X	X	X
Groupe d'usage commercial										
Commerce professionnel, de services et de vente au détail	C1									
Commerce récréo-touristique et artisanal	C2		X		X	X				
Commerce lourd	C3									
Commerce - recyclage d'automobiles	C4									
Commerce - salle de spectacle	C5			X						
Commerce - terrain de camping	C6					X				
Groupe d'usage communautaire										
Installations de loisirs communautaires, culturelles et de services	COM1									
Groupe d'usage public										
Infrastructures publiques	P			X						
Groupe d'usage extraction										
Extraction	EX	X	X		X		X	X	X	X
Groupe d'usage agriculture										
Agricole	A	X	X		X		X	X	X	X
Groupe d'usage industriel										
Industriel léger et manufacture	II									
Normes minimales										
Marge avant - bâtiments principal et secondaire-		8	8	8	8	8	8	8	8	8
Marge latérale- bâtiment principal -		2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge arrière - bâtiment principal -		2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge de recul -Route 301, 303, - art. 4.4.2			X	X	X			X	X	
DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES:										
-Note C2 : Zone à proximité du centre-village et en bordure d'un plan d'eau majeur à placer en priorité pour recevoir du développement.										
-Note 5 : Cet usage doit être permis à un endroit causant le moins de préjudice possible au voisinage.			Note C2	Note C5	Note C2	Note C2				

↓

Dispositions et numéros de zones		110								
Groupe d'usage résidentiel										
1 Logement	R1	X								
2 à 8 Logements	R2									
Maison mobile	RM	X								
Groupe d'usage commercial										
Commerce professionnel, de services et de vente au détail	C1									
Commerce récréo-touristique et artisanal	C2									
Commerce lourd	C3									
Commerce - recyclage d'automobiles	C4									
Commerce - salle de spectacle	C5									
Commerce - terrain de camping	C6									
Groupe d'usage communautaire										
Installations de loisirs communautaires, culturelles et de services	COM1									
Groupe d'usage public										
Infrastructures publiques	P									
Groupe d'usage extraction										
Extraction	EX	X								
Groupe d'usage agriculture										
Agricole	A	X								
Groupe d'usage industriel										
Industriel léger et manufacture	II									
Normes minimales										
Marge avant - bâtiments principal et secondaire-		8								
Marge latérale- bâtiment principal -		2								
Marge arrière - bâtiment principal -		2								
Marge de recul -Route 301, 303, - art. 4.4.2										
DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES:										